



LIBRARY of PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE du PARLEMENT

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2015

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	1
Rapport des auditeurs indépendants à la bibliothécaire parlementaire	2
État de la situation financière	3
État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque	4
État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque	5
État des flux de trésorerie	6
Notes aux états financiers	7
Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	21

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2015 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Bibliothèque du Parlement (la « Bibliothèque »). Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Bibliothèque. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport annuel de la Bibliothèque* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (« CIRF ») conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Bibliothèque sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction; et en effectuant une évaluation annuelle de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2015 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* de la Bibliothèque, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

À la demande de la direction, ces états financiers ont été audités par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la Bibliothèque sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la Bibliothèque en matière de rapports financiers.



Sonia L'Heureux
Bibliothécaire parlementaire
Ottawa, Canada
le 6 août 2015



Lynn Pötter
Dirigeante principale des finances

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À la Bibliothécaire parlementaire

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Bibliothèque du Parlement**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, l'état des résultats et de la situation financière nette, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Bibliothèque du Parlement** au 31 mars 2015, ainsi que de sa performance financière, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 6 août 2015

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



État de la situation financière

au 31 mars

(en dollars)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	2 822 213	1 952 587
Indemnités de vacances et congés compensatoires	2 076 060	2 001 184
Avantages sociaux futurs (note 5(b))	<u>1 712 128</u>	<u>1 543 895</u>
Total des passifs nets	<u>6 610 401</u>	<u>5 497 666</u>
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	2 455 983	1 546 503
Débiteurs et avances (note 6)	<u>366 230</u>	<u>406 084</u>
Total des actifs financiers nets	<u>2 822 213</u>	<u>1 952 587</u>
Dette nette de la Bibliothèque	<u>3 788 188</u>	<u>3 545 079</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance		3 816
Stocks destinés à la revente	289 350	259 277
Immobilisations corporelles (note 7)	<u>1 891 662</u>	<u>2 126 030</u>
Total des actifs non financiers	<u>2 181 012</u>	<u>2 389 123</u>
Situation financière nette de la Bibliothèque	<u>1 607 176</u>	<u>1 155 956</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Sonia L'Heureux
Bibliothécaire parlementaire
Ottawa, Canada
le 6 août 2015



Lynn Potter
Dirigeante principale des finances

État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2015 Résultats prévus	2015	2014
Charges			
Services d'information aux parlementaires	42 666 447	42 112 170	40 057 580
Gouvernance et services administratifs	11 017 583	9 557 974	10 684 623
Total des charges	<u>53 684 030</u>	<u>51 670 144</u>	<u>50 742 203</u>
Revenus			
Services d'information aux parlementaires	1 000 000	629 067	604 796
Total des revenus	<u>1 000 000</u>	<u>629 067</u>	<u>604 796</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	<u>52 684 030</u>	<u>51 041 077</u>	<u>50 137 407</u>
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		40 884 865	43 788 180
Variation des montants à recevoir du Trésor		909 480	(1 539 923)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a))		9 833 954	9 777 519
Transfert des paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages (note 8(b))		(1 038 442)	
Financement net du gouvernement et transferts		<u>50 589 857</u>	<u>52 025 776</u>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		451 220	(1 888 369)
Situation financière nette de la Bibliothèque - début de l'exercice		1 155 956	3 044 325
Situation financière nette de la Bibliothèque - fin de l'exercice		<u>1 607 176</u>	<u>1 155 956</u>

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	451 220	(1 888 369)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	295 512	300 657
Amortissement des immobilisations corporelles	(529 880)	(635 845)
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles		(7 583)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(234 368)	(342 771)
Variation due aux stocks destinés à la revente	30 073	(28 128)
Variation due aux charges payées d'avance	(3 816)	2 126
Total des variations	(208 111)	(368 773)
Augmentation (diminution) de la dette nette de la Bibliothèque	243 109	(2 257 142)
Dette nette de la Bibliothèque - début de l'exercice	3 545 079	5 802 221
Dette nette de la Bibliothèque - fin de l'exercice	<u>3 788 188</u>	<u>3 545 079</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars (en dollars)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	51 041 077	50 137 407
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(529 880)	(635 845)
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles		(7 583)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a))	(9 833 954)	(9 777 519)
Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages (note 8(b))	1 038 442	
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(869 626)	1 823 134
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(74 876)	(78 160)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(168 233)	2 335 302
Diminution des débiteurs et avances	(39 854)	(283 211)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(3 816)	2 126
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente	30 073	(28 128)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	<u>40 589 353</u>	<u>43 487 523</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	295 512	300 657
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	<u>295 512</u>	<u>300 657</u>
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u><u>40 884 865</u></u>	<u><u>43 788 180</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Les présents états financiers renferment l'information financière relative à toutes les opérations contrôlées par la Bibliothèque du Parlement (la « Bibliothèque »).

La Bibliothèque a été créée officiellement par la *Loi sur le Parlement du Canada*, mais ses efforts pour faire en sorte que le Parlement soit informé et accessible ont commencé avant la Confédération. La Bibliothèque fournit aux sénateurs, aux députés et aux comités parlementaires l'information indépendante et non partisane dont ils ont besoin pour examiner les questions de l'heure, étudier la législation et tenir le gouvernement responsable de ses actes. Elle préserve le riche patrimoine documentaire du Parlement tout en optimisant l'accès à ses importantes collections. Tous les ans, elle accueille également des centaines de milliers de visiteurs au Parlement. Elle offre des visites guidées ainsi que des programmes et des produits pédagogiques, qui aident le public à comprendre le rôle du Parlement dans notre système démocratique de même que le travail important accompli par les parlementaires.

Les activités de la Bibliothèque peuvent être sommairement décrites comme suit :

Services d'information aux parlementaires – Offrir aux parlementaires des services d'information, de documentation, de recherche et d'analyse pour les aider à remplir leurs rôles de législateur et de représentant et les soutenir dans leurs efforts visant à rendre le Parlement et l'information à son propos accessibles au public.

Gouvernance et services administratifs – Les activités et les ressources qui permettent aux gestionnaires et aux employés de livrer les activités et programmes pour et au sujet du Parlement.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) *Autorisations parlementaires* – La Bibliothèque est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Bibliothèque ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'information sectorielle (note 9), sont basés sur les montants inclus dans le budget principal des dépenses de la Bibliothèque et ont été rajustés aux fins de conformité à la méthode de comptabilité utilisée pour les présents États financiers. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque ni dans l'État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque puisque les montants n'ont pas été établis pour ces éléments budgétaires.

(b) *Encaisse nette fournie par le Trésor* – La Bibliothèque fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Bibliothèque est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Bibliothèque sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) *Le montant à recevoir du Trésor* – Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Bibliothèque et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Bibliothèque a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) *Revenus* – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(e) *Charges* – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- i. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) *Avantages sociaux futurs*

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Bibliothèque au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Bibliothèque découlant du régime. La responsabilité de la Bibliothèque relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé en utilisant des informations provenant du passif réel restant pour les indemnités de départ de la Bibliothèque dans son ensemble.

Changement d'estimation comptable – À compter du 31 mars 2015, l'obligation au titre des indemnités de départ des employés est calculée en utilisant des informations provenant du passif réel restants pour les indemnités de départ de la Bibliothèque dans son ensemble.

- iii. Congés de maladie : Les employés ont le droit d'accumuler des congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces droits à ces congés de maladie ne deviennent pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Les congés de maladie non utilisés au moment de la cessation d'emploi ne deviennent pas payables à l'employé et aucun montant n'a été comptabilisé à cet égard dans les présents états financiers.

(g) *Débiteurs et avances* – Les débiteurs et avances sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) *Stocks destinés à la revente* – Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'épuisement successif.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(i) *Opérations en devises* – Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice.

(j) *Immobilisations corporelles* – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Bibliothèque n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel et outillage	5 ans
Autre matériel	3 à 15 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	selon la durée du bail

(k) *Collections* – Les collections de livres et de matériel de référence de la Bibliothèque sont imputées aux charges dans l'année d'acquisition. Durant l'exercice, la Bibliothèque a encouru 1 796 508 \$ en dépenses pour la collection (1 738 018 \$ en 2013-2014).

(l) *Incertitude relative à la mesure* – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Bibliothèque reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de la Bibliothèque pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	<u>51 041 077</u>	<u>50 137 407</u>
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(529 880)	(635 845)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(9 833 954)	(9 777 519)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(74 876)	(78 160)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(168 233)	2 335 302
Revenu non disponible pour dépenser	3 123	4 279
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles		(7 583)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	32 875	78 005
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	<u>(10 570 945)</u>	<u>(8 081 521)</u>
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	295 512	300 657
Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages	1 038 442	
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(3 816)	2 126
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente	30 073	(28 128)
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	<u>1 360 211</u>	<u>274 655</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>41 830 343</u>	<u>42 330 541</u>

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	(en dollars)	
Autorisations fournies :		
Crédit 10 – Dépenses de fonctionnement	37 317 035	37 817 080
Montants législatifs	4 726 530	4 983 016
Moins:		
Périmés : Fonctionnement	(213 222)	(469 555)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>41 830 343</u>	<u>42 330 541</u>

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de la Bibliothèque :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	(en dollars)	
Crédoiteurs – autres ministères et organismes	169 005	292 746
Crédoiteurs – parties externes	491 626	617 365
Total des crédoiteurs	<u>660 631</u>	<u>910 111</u>
Charges à payer	<u>2 161 582</u>	<u>1 042 476</u>
Total des crédoiteurs et des charges à payer	<u>2 822 213</u>	<u>1 952 587</u>

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite : Les employés de la Bibliothèque participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la Bibliothèque versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2014-2015, les charges s'élèvent à 3 231 056 \$ (3 503 559 \$ en 2013-2014). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,41 fois (1,6 fois pour 2013-2014) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,39 fois (1,5 fois en 2013-2014) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Bibliothèque relative au régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs (suite)

(b) *Indemnités de départ* : La Bibliothèque verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	(en dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées – début de l'exercice	1 543 895	3 879 197
Charge pour l'exercice	304 138	(570 219)
Prestations versées pendant l'exercice	<u>(135 905)</u>	<u>(1 765 083)</u>
Obligation au titre des prestations constituées – fin de l'exercice	<u>1 712 128</u>	<u>1 543 895</u>

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de la Bibliothèque :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	(en dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	128 192	149 537
Débiteurs – parties externes	235 938	253 005
Avances aux employés	2 100	3 542
Débiteurs et avances nets	<u>366 230</u>	<u>406 084</u>

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Immobilisations corporelles

(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Allénation et radiations	Solde de fermeture	Solde d'ouverture	Amortissement	Allénation et radiations	Solde de fermeture	2015	2014
Matériel et outillage	575 983	5 854		581 837	476 455	26 930		503 385	78 452	99 528
Autre matériel	2 797 305			2 797 305	1 324 258	185 105		1 509 363	1 287 942	1 473 047
Matériel informatique	1 560 205	21 490	15 948	1 565 747	1 320 794	147 175	15 948	1 452 021	113 726	239 411
Logiciels	1 321 737	268 168		1 589 905	1 082 930	130 767		1 213 697	376 208	238 807
Améliorations locatives	135 558			135 558	60 321	39 903		100 224	35 334	75 237
Total	6 390 788	295 512	15 948	6 670 352	4 264 758	529 880	15 948	4 778 690	1 891 662	2 126 030

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 est de 529 880 \$ (2014 - 635 845 \$).

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Bibliothèque est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Bibliothèque conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, la Bibliothèque a conclu une entente avec la Chambre des communes concernant la prestation de services relatifs aux technologies de l'information. En outre, au cours de l'exercice, la Bibliothèque a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la Bibliothèque a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux installations ainsi qu'aux cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	(en dollars)	
Installations	7 594 430	7 557 902
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et au régime de soins dentaires	<u>2 239 524</u>	<u>2 219 617</u>
Total	<u><u>9 833 954</u></u>	<u><u>9 777 519</u></u>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye, d'émission des chèques et de traduction offerts aux ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (« TPSGC ») ainsi que les services reliés à l'entretien, aux pièces d'identité, aux transports et aux courriers offerts par le Sénat et par la Chambre des communes, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque.

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Opérations entre apparentés (suite)

b) Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges de la Bibliothèque. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par la Bibliothèque. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par TPSGC, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

(c) Autres transactions entre apparentés

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	(en dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	128 192	149 537
Créditeurs – autres ministères et organismes	169 005	292 746
Charges – autres ministères et organismes	6 626 763	6 754 548

Les charges inscrites à la section 8(c) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section 8(a).

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme de la Bibliothèque. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

	2015			2014	
	Résultats prévus	Services d'information aux parlementaires	Gouvernance et services administratifs	Total	Total
	(en dollars)				
Charges					
Salaires et avantages sociaux des employés	36 484 550	31 032 301	5 448 214	36 480 515	35 848 602
Installations	7 553 600	6 522 493	1 071 937	7 594 430	7 557 902
Services professionnels et spécialisés	3 405 080	918 876	1 774 446	2 693 322	2 334 524
Fournitures, équipements et approvisionnements	3 350 000	1 916 073	272 327	2 188 400	2 183 997
Locations	650 000	135 900	731 078	866 978	731 263
Communications, voyages et réinstallations	650 000	400 564	143 766	544 330	516 115
Amortissement des immobilisations corporelles	635 800	455 697	74 183	529 880	635 845
Information	550 000	389 347	27 521	416 868	584 247
Coût des marchandises vendues	305 000	314 708		314 708	304 062
Réparations et entretien	100 000	26 211	14 502	40 713	38 063
Perte sur la radiation d'immobilisations					7 583
Total des charges	53 684 030	42 112 170	9 557 974	51 670 144	50 742 203
Revenus					
Ventes de biens et produits d'information – Entités externes	1 000 000	604 878		604 878	583 979
Ventes de biens et produits d'information – Autres ministères		24 189		24 189	20 817
Total des revenus	1 000 000	629 067		629 067	604 796
Coût net des activités poursuivies	52 684 030	41 483 103	9 557 974	51 041 077	50 137 407

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

Sommaire de l'évaluation de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers et plan d'action de la Bibliothèque du Parlement pour l'exercice 2014-2015

Avant-propos

Depuis l'entrée en vigueur de la *Politique sur le contrôle interne* de la Bibliothèque du Parlement (la Bibliothèque), le 9 novembre 2010, la Bibliothèque doit démontrer qu'elle prend des mesures pour assurer l'efficacité de son système de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF).

En vertu de la politique, la Bibliothèque doit évaluer annuellement son système de CIRF, établir un plan d'action si des ajustements s'imposent, et annexer à la *Déclaration de responsabilité de la direction* un résumé des résultats de l'évaluation et du plan d'action.

Un système efficace de CIRF doit viser la production d'états financiers fiables et donner l'assurance que :

- les transactions sont autorisées comme il se doit;
- les dossiers financiers sont tenus à jour;
- les actifs sont protégés contre les risques tels que le gaspillage, l'utilisation abusive, la perte, la fraude et la mauvaise gestion;
- les lois, les politiques et les règlements applicables sont respectés.

Il est important de noter que le système de CIRF n'est pas conçu pour éliminer tous les risques, mais pour les atténuer dans une mesure raisonnable par l'application de contrôles adaptés et proportionnels aux risques visés.

La tenue d'un système efficace de CIRF est un processus continu qui consiste à déterminer les risques et les contrôles connexes, à évaluer l'efficacité de ces derniers et à les rajuster au besoin, et à suivre le rendement aux fins de l'amélioration continue.

1. Introduction

Le présent document fait partie de la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers* de la Bibliothèque pour l'exercice 2014-2015. Comme l'exige la *Politique sur le contrôle interne* de la Bibliothèque, ce document présente des renseignements sommaires sur les mesures prises par la Bibliothèque pour établir des mécanismes efficaces de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). On y trouve notamment le résumé des évaluations réalisées par la Bibliothèque en date du 31 mars 2015, dont les progrès, les résultats et les plans d'action connexes, ainsi que les principales données financières qui permettent de mettre en contexte l'environnement de contrôle propre à la Bibliothèque. La Bibliothèque est à sa cinquième publication de cette annexe.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

Il est possible d'obtenir des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de la Bibliothèque en consultant l'[Aperçu stratégique 2012-2017](#) de la Bibliothèque.

Principales données financières

Voici les principales données financières pour l'exercice 2014-2015. On pourra se reporter aux états financiers vérifiés de la Bibliothèque, ainsi qu'aux notes sur les états financiers pour obtenir de plus amples renseignements.

- Dépenses totales : 51,7 millions de dollars, dont 71 % en salaires;
- Recettes totales : 629 milliers de dollars, provenant principalement des ventes de la Boutique;
- Total de l'actif et du passif : 5,0 millions de dollars et 6,6 millions de dollars respectivement. Les immobilisations corporelles comptent pour 38 % de l'actif total et les comptes créditeurs et les charges à payer, pour 43 % du passif total; et
- La Bibliothèque dispose de plusieurs systèmes informatiques essentiels pour ses activités et ses rapports financiers.

1.2 États financiers audités

Les états financiers de la Bibliothèque sont audités depuis 2007. Les états financiers, y compris ceux de 2014-2015, ont toujours été certifiés sans réserve.

1.3 Ententes de service pertinentes pour les états financiers

La Bibliothèque fait appel à d'autres organisations pour le traitement de certaines transactions qui sont consignées dans ses états financiers.

- TPSGC administre centralement le paiement des salaires et la gestion des locaux.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit à la Bibliothèque les renseignements nécessaires pour calculer certaines charges à payer et provisions.
- En vertu d'un protocole d'entente, la Chambre des communes assure les services de développement et de soutien des systèmes informatiques utilisés pour les rapports financiers et fournit des services de contrôles de la sécurité.

1.4 Changements comptables au cours de l'exercice 2014-2015

Puisqu'aucune modification n'a été apportée à la codification des codes des articles du plan comptable du Gouvernement du Canada, les chiffres de l'exercice précédent n'ont pas été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

2. Environnement de contrôle de la Bibliothèque facilitant le CIRF

La Bibliothèque reconnaît qu'il est important que la haute direction donne l'exemple de sorte que les employés de tous les niveaux comprennent leur rôle à l'égard de l'efficacité du système de CIRF et qu'ils sont en mesure d'exercer efficacement leurs responsabilités à cet égard. La Bibliothèque a pour priorité de s'assurer que les risques sont bien gérés grâce à un environnement de contrôle adaptable, axé sur le risque et favorable à un processus continu d'amélioration et d'innovation, guidé par le Code de valeurs et d'éthique de la Bibliothèque.

2.1 Postes, rôles et responsabilités clés

Les membres ou les titulaires de principaux comités et postes clés de la Bibliothèque indiqués ci-dessous ont pour responsabilité d'assurer et d'examiner l'efficacité du système de CIRF.

Bibliothécaire parlementaire (BP) – À titre d'agent comptable, la BP assume la responsabilité générale et le leadership des mesures prises en vue d'assurer l'efficacité du système de contrôle interne. Dans ce rôle, elle préside le Comité exécutif de la Bibliothèque.

Dirigeant principal des finances (DPF) – La DPF de la Bibliothèque relève directement de la BP et dirige la coordination, la cohérence et l'orientation de la conception et du maintien d'un système de CIRF efficace et intégré, incluant son évaluation annuelle.

Chefs de service – Les chefs de service de la Bibliothèque, chargés d'administrer les programmes, doivent assurer et examiner l'efficacité des aspects du système de CIRF dans le cadre de leur mandat.

Comité exécutif de la Bibliothèque (CEB) – À titre d'organisme décisionnel central de la Bibliothèque, le CEB révisé, approuve et surveille le profil de risque de l'organisation, ainsi que son système de contrôle interne, notamment l'évaluation et les plans d'action relatifs au système de CIRF.

2.2 Principales mesures prises par la Bibliothèque

L'environnement de contrôle de la Bibliothèque prévoit une série de mesures qui visent à aider le personnel en matière de gestion des risques par la sensibilisation, la transmission des outils et connaissances pertinents, ainsi que le perfectionnement. Voici quelques-unes de ces mesures :

- Établissement d'un code de valeurs et d'éthique;
- Les descriptions de travail de l'agent principal, Services financiers, et du chef, Services financiers et planification corporative, incluent des responsabilités en matière de CIRF;
- Élaboration d'ententes annuelles sur le rendement définissant clairement les responsabilités en matière de gestion financière de tous les dirigeants;
- Des programmes de formation et communication visant les principaux secteurs de la gestion financière;
- Adaptation des politiques à l'environnement de contrôle de la Bibliothèque;
- Mise à jour régulière de l'instrument de délégation des pouvoirs de signer des documents financiers; et,
- la documentation des principaux processus opérationnels et des risques et contrôles correspondants, qui facilitent la gestion et la supervision du système de CIRF.

3. Évaluation du système de CIRF de la Bibliothèque

3.1 Évaluation de base

La firme Ernst & Young a audité les états financiers de la Bibliothèque pour les années 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015. KPMG avait audité les états financiers des cinq années antérieures. Parallèlement, les cadres supérieurs se sont concentrés sur l'élaboration d'une méthode officielle de gestion et de maintien permanent du système de CIRF aux fins de l'amélioration continue.

Conformément à la *Politique sur le contrôle interne*, la Bibliothèque a entrepris en 2010-2011 de mettre en œuvre un plan d'évaluation pluriannuel fondé sur les risques et portant sur l'efficacité de la conception et de l'application du système de CIRF.

Que ce soit pour satisfaire aux exigences de la vérification fondée sur les contrôles ou de la *Politique sur le contrôle interne*, un système efficace de CIRF fournit l'assurance raisonnable que :

- les transactions sont autorisées comme il se doit;
- les données et l'information financières sont exactes et cohérentes;
- les dossiers financiers sont tenus comme il se doit;
- les actifs sont protégés; et
- les lois, les politiques et les règlements applicables sont respectés.

Au fil du temps, la Bibliothèque doit notamment évaluer l'efficacité de la conception et du fonctionnement de son système de CIRF afin d'en assurer la surveillance et l'amélioration continues.

Une *conception efficace* signifie que les principaux points de contrôle sont définis, consignés et mis en place et qu'ils sont adaptés aux risques (c'est-à-dire que les contrôles sont proportionnels aux risques qu'ils visent à atténuer) et que les mesures correctives sont adressées. Cela inclut la mise en correspondance des systèmes de TI et processus clés avec les principaux comptes par emplacement s'il y a lieu.

Un *fonctionnement efficace* signifie que les principaux contrôles ont été testés au cours d'une période déterminée et que toutes les mesures correctives requises ont été apportées.

Ces tests portent sur tous les contrôles de la Bibliothèque, dont ceux au niveau de l'organisation ou de l'entité dans son ensemble, des systèmes de TI en général et des processus opérationnels.

Le suivi continu signifie qu'une approche systématique et intégrée est en place et englobe l'évaluation périodique des risques et l'application de mesures correctives en temps utile.

3.2 Méthode d'évaluation à la Bibliothèque

À la Bibliothèque, l'auto-évaluation est un examen systématique qui vise à fournir l'assurance sur l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Pour définir la portée de l'initiative pour 2010-2011, on a entrepris un exercice de planification et d'établissement de paramètre en vue d'identifier les processus opérationnels clés. Les processus et sous-processus opérationnels clés ont été identifiés et documentés et l'efficacité de la conception a été évaluée.

En 2011-2012, la Bibliothèque a évalué le fonctionnement efficace des principaux contrôles pour les processus opérationnels de la rémunération, des biens et services et de la sécurité de l'accès aux systèmes financiers.

En 2012-2013, le fonctionnement efficace des principaux contrôles pour les processus opérationnels de la planification, budgétisation et prévisions, la préparation des états financiers et la préparation des comptes publics ont été évalués. De plus, au niveau de l'entité dans son ensemble, la Bibliothèque a documenté les contrôles nécessaires qui appuient la réalisation de sa mission, de ses stratégies et de ses objectifs opérationnels associés.

En 2013-2014, la Bibliothèque a finalisé la première ébauche des contrôles généraux en technologie d'information (TI) nécessaires pour soutenir les réalisations de la mission, des stratégies et des objectifs d'affaires de la Bibliothèque.

En 2014-2015, le fonctionnement efficace des principaux contrôles pour les processus opérationnels de la Boutique, incluant les ventes et les dépenses, ont été évalués. De plus, la Bibliothèque a complété son

évaluation des contrôles mis en place au niveau de l'entité et aussi, des contrôles généraux et d'applications en TI.

4. Résultats de l'évaluation au 31 mars 2015

En 2014-2015, la Bibliothèque a poursuivie des progrès importants dans l'évaluation et l'amélioration de ses principaux contrôles. La Bibliothèque a :

- complété sa documentation et identification de ses contrôles généraux et d'applications en TI et évalué la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles au niveau de l'entité et des contrôles généraux et d'applications en TI;
- Identifié les mesures correctives nécessaires pour remédier aux lacunes ou aux problèmes sur l'efficacité de la conception et du fonctionnement pour les contrôles au niveau de l'entité et aussi, au niveau des contrôles généraux et d'applications en TI; et,
- rapporté les résultats de l'évaluation des contrôles, accompagnés de recommandations pour remédier aux lacunes identifiées.

La Bibliothèque a documenté son approche et les résultats en vue d'élaborer son plan d'action pluriannuel et de définir les besoins connexes en matière de mise en œuvre.

Aucune des lacunes recensées n'est suffisamment grave pour affaiblir de manière significative les contrôles internes en matière de rapports financiers.

Les résultats des tests sur l'efficacité du fonctionnement ont fait ressortir certains correctifs à apporter :

- Élaborer et mettre en œuvre des normes et procédures opérationnelles en matière de sécurité pour les TI.

La Bibliothèque continuera de s'assurer que les contrôles demeurent efficaces en prenant en compte l'évaluation initiale ainsi que les résultats des évaluations et vérifications annuelles. En 2015-2016, un programme de suivi bien intégré sera élaboré et mis en œuvre pour faire connaître et comprendre le système de CIRF de la Bibliothèque à tous les paliers de l'organisation, doter les employés des outils nécessaires et les aider à acquérir les connaissances et les compétences voulues pour maintenir un système de CIRF efficace et rigoureux.

5. Plan d'action de la Bibliothèque

En s'appuyant sur les progrès à ce jour, la Bibliothèque a élaboré un plan pluriannuel pour pleinement respecter les exigences de la *Politique sur le contrôle interne*. La Bibliothèque est sur la bonne voie pour la mise en œuvre d'un processus continu de surveillance en 2015-2016. Le plan d'action qui suit met en évidence les progrès qui seront accomplis par la Bibliothèque afin de s'assurer qu'un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers est en place.

	<u>Terminé</u>	<u>2015-2016</u>	<u>2016-2017</u>
<u>Étendue et planification</u>	✓		

<u>Contrôles des processus</u>	<u>Terminé</u>	<u>2015-2016</u>	<u>2016-2017</u>
<u>Documentation et identification des contrôles</u>			
Rémunération	✓		
Biens et services	✓		
Boutique	✓		
Planification, budgétisation et prévisions	✓		
Préparation des états financiers	✓		
Préparation des comptes publics	✓		
Sécurité de l'accès aux systèmes financiers	✓		
<u>Test de la conception</u>			
Rémunération	✓		
Biens et services	✓		
Boutique	✓		
Planification, budgétisation et prévisions	✓		
Préparation des états financiers	✓		
Préparation des comptes publics	✓		
Sécurité de l'accès aux systèmes financiers	✓		
<u>Test de l'efficacité opérationnelle</u>			
Rémunération	✓		
Biens et services	✓		
Boutique	✓		
Planification, budgétisation et prévisions	✓		
Préparation des états financiers	✓		
Préparation des comptes publics	✓		
Sécurité de l'accès aux systèmes financiers	✓		

<u>Contrôles généraux et des applications en TI</u>	<u>Terminé</u>	<u>2015-2016</u>	<u>2016-2017</u>
Documentation et identification des contrôles	✓		
Test de la conception	✓		
Test de l'efficacité opérationnelle	✓		

<u>Contrôles au niveau de l'entité</u>	<u>Terminé</u>	<u>2015-2016</u>	<u>2016-2017</u>
Documentation et identification des contrôles	✓		
Test de la conception	✓		
Test de l'efficacité opérationnelle	✓		

<u>Programme de suivi</u>	<u>Terminé</u>	<u>2015-2016</u>	<u>2016-2017</u>
Suivi continu		✓	✓

La Bibliothèque est pleinement engagée dans la mise en œuvre de ce plan d'action. Cependant, l'atteinte des jalons identifiés ci-haut dépendra de sa capacité de maintenir son niveau de ressources actuel pour implanter les exigences de la Politique sur le contrôle interne. Tout changement majeur à la structure de la Bibliothèque pourrait certainement avoir des répercussions sur les échéanciers reliés. La Bibliothèque mettra à jour son plan d'action sur une base annuelle.